

Séance du : 23 mai 2016

n° 20/2016

**L'an deux mille seize, le vingt-trois mai à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand, sous la présidence de Monsieur Etienne Thibault, vice-président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Isabelle COUTUREAU, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.  
Mrs Bernard BARJOU, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Jean-Marie PETIT, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Jean-Pierre QUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

**Avaients donné pouvoir :**

G.BONDOUY à N.NACCACHE, M.DUTECH à D.VIENNE, P.FRAISSE à A.ITIER, P.IZARD à G.DARNAUD, P.DE.PERIGNON à A.MAMY, C.REBELLE à P.MONOD, S.SERRANO à D.LEGROS, M.SIE à P.ESPUNY, B.STUDER à JP.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 33

**Délégués suppléants :**

Mme Pierrette ESPUNY, Nathalie NACCACHE.  
Mrs Etienne CRESPIY, Guy DARNAUD, Alain ITIER, Dominique LEGROS, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Jean-Paul POISSENOT, Daniel VIENNE.

**Excusés :**

Mmes Colette CABROL, Nicole DURY, Marie-Claire GAROFALO, Josiane RANCINANGUE, Patricia RUIZ.  
Mrs Georges MERIC, Claude de BORTOLI, Marius MILHES, Bruno MOUYON, Christian PORTET.

**Objet : Validation du nouveau plan de financement pour l'animation et la gestion du GAL sur l'année 2016.**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014 actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE de la 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 décembre 2015 portant sur la validation du plan de financement pour l'animation et la gestion du GAL sur l'année 2016,

Mr Etienne Thibault, Vice-Président, informe l'assemblée de l'absence du Président Mr Georges MERIC et prie de l'excuser.

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- dans le cadre du portage du GAL des Terroirs du Lauragais par le PETR du Pays Lauragais, le Comité Syndical a créé en 2015 un budget annexe pour gérer le programme LEADER. Celui-ci est actif depuis la sélection de la candidature du GAL par la Région Midi-Pyrénées, notifiée par décision de la commission permanente du 9 juillet 2015 (délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015) ;
- Le dispositif LEADER permet une prise en charge des coûts d'animation et de gestion à hauteur de 60% du montant HT des dépenses éligibles par des financements européens du FEADER qui sont inscrits au Budget Annexe du GAL ;
- Chaque année, avant le 31 décembre de l'année n, le comité syndical doit approuver le plan de financement pour l'année n+1.

Le Vice-Président propose de transférer au budget annexe 2016 du GAL des Terroirs du Lauragais la masse salariale répartie comme suit :

- 100 % de la masse salariale du poste de coordinatrice du GAL, à temps plein, soit 100% du poste d'animatrice, à compter du 01/01/2016 ;
- 100% de la masse salariale du poste de gestionnaire du GAL, soit 50% du temps de travail du chargé de mission, à compter du 01/01/2016.

**Il présente ensuite le nouveau plan de financement** de l'animation et du fonctionnement du GAL du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

**Plan de financement (HT) « Animation/fonctionnement du GAL pour l'année 2016 »**

Dépenses 2016		Recettes 2016	
<b>Salaires</b>	<b>: 83 000,00</b>	<b>FEADER/LEADER : 60%</b>	<b>53 400,00</b>
Coordination : 1 etp	65 000,00		
Gestion : 0,5etp	18 000,00		
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>3 000,00</b>	<b>Autofinancement PETR : 40%</b>	<b>35 600,00</b>
Tel, internet, maintenance		PETR Pays : 8 900	
Equipement bureautique		EPCI membres : 26 700	
Fourniture, photocopies, divers			
<b>Frais de déplacements</b>	<b>3 000,00</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>89 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>89 000,00</b>

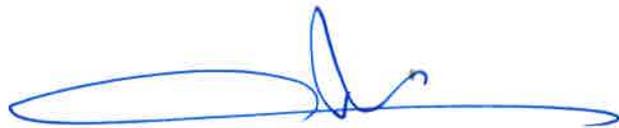
**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le dispositif de mutualisation tel que présenté,
- 2°) – **APPROUVE** le nouveau plan de financement pour l'animation et la gestion du GAL pour l'année 2016,
- 3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 23 mai 2016

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais*

*Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54*

*Courriel : scot.lauragais@orange.fr*